

## COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

### ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

Marie BRIDONNEAU, Hadrien DUBUCS

Coefficient : 3 ; Durée : 6 heures

**Liste des ouvrages autorisés** : aucun

**Sujet** : Eau et espaces ruraux en France

Le jury a corrigé 191 copies, notées de 1 à 20. La moyenne s'établit à 10,24 et 40 copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 14/20.

Le sujet donné cette année ne posait pas de difficulté particulière de définition, de problématisation ni de matériau factuel à mobiliser. Très rares sont les candidats à avoir été totalement démunis pour développer un propos sur une partie au moins du thème de l'eau dans les espaces ruraux. En revanche les copies ont été de valeurs très inégales selon la capacité du candidat à aborder le sujet dans toutes ses dimensions et de manière problématisée et documentée d'un point de vue factuel. Les notes inférieures à la moyenne (la moitié environ des copies), et en particulier les plus faibles, correspondent à des copies qui ne respectent pas les règles de base de l'exercice de la dissertation de géographie, dont il faut cette année encore rappeler les principales (voir ci-dessous). Le jury invite d'ailleurs les candidats à lire attentivement les rapports des années précédentes, dont les recommandations en termes méthodologiques restent toujours valables.

On ne saurait assez répéter combien l'introduction est un élément essentiel de la dissertation. Elle sert principalement à **définir** les termes du sujet et à proposer une série de **questions** (rassemblées sous forme d'une problématique) auxquelles la dissertation va apporter des éléments de réponse. La clarté et la précision sont ici les deux principales qualités requises. Trop de copies démarrent par une introduction excessivement longue et/ou « bavarde », qui tourne autour du sujet en multipliant les précautions et promesses thématiques (« nous envisagerons ce processus à toutes les échelles », « enjeux à la fois économiques, sociaux, territoriaux, environnementaux » etc.) ou en le faisant précéder, plus ou moins adroitement, par un long préambule de nature historique (« l'homme a toujours cherché la proximité de l'élément liquide ») ou esthétique (références picturales ou littéraires). Ces mises en perspective ne posent évidemment pas problème en soi, mais elles doivent systématiquement être mises au service d'une exposition claire des problématiques et enjeux contemporains associés au sujet. Les méditations de Gaston Bachelard ont été ainsi très souvent évoquées, mais rares sont les copies qui sont parties de cette référence pour mettre en exergue les tensions actuelles caractérisant un élément aquatique valorisable à la fois comme aménité « naturelle » et comme ressource productive. En revanche, une analyse des termes du sujet précise et concise a très souvent été suivie d'une problématique pertinente et efficace. Par exemple les bonnes définitions de l'« espace rural » prenaient nécessairement en compte les villes et les dynamiques urbaines, ce qui conduisait à enrichir la problématique de l'eau dans les espaces ruraux en intégrant le rôle des villes (à la fois comme acteur institutionnel, comme espaces de forte consommation d'eau, et comme espace social où se renouvellent les appréhensions de la ressource aquatique en milieu rural, comme aménité touristique, ressource naturelle à préserver, etc.). De fait ce sont souvent les introductions relativement courtes (2 pages environ) qui ont le plus efficacement rempli leur rôle de mise en place du propos, et confortablement installé le lecteur dans la démonstration. L'annonce du plan est

également un temps décisif de l'introduction : là encore, c'est le double principe de clarté et de précision qui doit présider à son écriture, quitte à devoir réduire la qualité stylistique du propos. Ainsi, des formules telles que « un premier temps sera consacré à... » ou « il s'agira ensuite de... » sont très utiles au lecteur pour comprendre la structure de la dissertation.

La dissertation de géographie doit être très fortement ancrée dans une réalité empirique : ce sont les éléments factuels (données agrégées sur l'irrigation en France, épisodes historiques de crues catastrophiques, systèmes institutionnalisés d'acteurs de la gestion des bassins versants) et les analyses approfondies de territoires précisément situés et nommés, sous forme d'études de cas si possible étayés par un croquis, qui donnent une valeur aux arguments énoncés dans la copie et permettent d'avancer dans la démonstration. Un déficit de contenu empirique est systématiquement et lourdement pénalisé. Le jury invite donc les candidats à préparer : des données chiffrées de cadrage permettant de donner des ordres de grandeur et de hiérarchiser les phénomènes ; des études de cas à différentes échelles (une commune, une région, une organisation territoriale réticulaire) dont ils auront une maîtrise suffisante pour pouvoir y référer sous plusieurs angles. L'originalité des exemples contribue également à la qualité de la copie. Les cas abondamment documentés du barrage de Sivens, du marais poitevin ou encore de la Faute-sur-Mer ont été très souvent cités par les candidats. Le jury ne pénalise évidemment pas l'utilisation de ces exemples emblématiques et souvent très éclairants dans l'articulation des enjeux territoriaux. Cependant, les candidats doivent avoir conscience que les exemples les plus connus imposent un traitement de grande qualité, au risque que la comparaison avec d'autres copies leur soit très désavantageuse.

Comme cela est indiqué dans le sujet, rappelons qu'il est obligatoire de réaliser au moins une production (carto)graphique, soit sous forme d'un croquis de synthèse s'appuyant sur le fond de carte joint, soit sous forme d'une représentation à échelle plus fine d'une étude de cas. Si la plupart des copies comportent effectivement au moins une réalisation de ce type, leurs qualités sont extrêmement hétérogènes. Trop de croquis sont réalisés dans l'urgence, sans doute en fin d'épreuve, et ne respectent pas les règles minimales de ce type d'exercice : soin des graphismes et coloriages, lisibilité des toponymes, échelle, orientation, pertinence et organisation de la légende. Le jury invite donc les candidats à dessiner « moins mais mieux », c'est-à-dire limiter à trois ou quatre le nombre maximum de croquis et de productions graphiques (schémas d'acteurs par exemple) mais les réaliser de manière très soignée et les exploiter au mieux dans le propos. Le jury a ainsi beaucoup apprécié les copies faisant à plusieurs reprises, dans la démonstration, explicitement référence à un même croquis illustrant une étude de cas, et multipliant les éclairages thématiques (l'eau comme ressource productive, les conflits d'usage, les relations de dépendance avec les centres urbains) et en accordant une force argumentative à des aspects très spatiaux, dont le croquis a précisément vocation à rendre compte : effets de proximité, discontinuités territoriales induites par un équipement, spécialisations micro-locales d'usages concurrentiels de l'eau, etc. Enfin, il apparaît que les croquis placés dans la copie sont souvent mieux intégrés au propos de la dissertation que ceux relégués en annexes.

Le jury a apprécié les copies faisant preuve d'un effort de typologie spatiale. Le sujet s'y prêtait parfaitement, étant entendu que « les espaces ruraux » sont d'une extrême diversité et que la question de l'eau permettait justement de construire des catégories territoriales originales. Rappelons qu'une typologie n'est pas un simple passage en revue de régions différentes. Trop de copies annoncent une typologie en troisième partie mais se contentent de broser, souvent rapidement et de manière superficielle, le « portrait » de quelques espaces ruraux (haute montagne, moyenne montagne, plaine, etc.) ou de juxtaposer deux à quatre

exemples localisés. Le jury invite les candidats à construire soigneusement les typologies à partir de critères clairement exposés. Par exemple ici, le type de relation avec des espaces urbains pouvait constituer un critère très pertinent pour différencier les espaces ruraux. Les catégories ainsi proposées doivent enfin s'appuyer sur des exemples localisés et développés.

La maîtrise du vocabulaire est impérative dans toute dissertation. Le jury tient à souligner ici deux points plus particuliers. D'une part, les notions et concepts élémentaires de la géographie doivent être employés à bon escient et faire l'objet de définitions lorsqu'ils sont mobilisés. Le jury regrette que de nombreux candidats n'aient pas été en mesure de donner une définition convenable « d'espaces ruraux », voire utilisent de manière interchangeable « espaces ruraux », « campagnes », « espaces agricoles », « espaces du vide ». D'autre part, l'utilisation abusive d'un jargon mal maîtrisé a été pénalisée tant elle a pu nuire, dans certains cas, à la lisibilité d'une copie. Certains candidats ont ainsi fait allusion à « un complexe utilitaro-fonctionnaliste » sans expliquer à aucun moment en quoi consistait ce concept et d'où il venait. De même, il était très insuffisant de postuler que « s'opère une synergie systémique entre l'eau et les espaces ruraux », sans explicitation des termes et en glissant progressivement vers une acception très flottante de l'expression, entendue finalement comme synonyme de « relation forte ». Le recours excessif à un jargon mal maîtrisé et souvent obscur révèle non seulement une maladresse dans l'écriture mais aussi de grandes faiblesses à mobiliser un savoir précis pour construire un raisonnement argumenté, clair et efficace.

Certaines lacunes thématiques ont été pénalisées dans la mesure où l'absence de traitement ou le traitement superficiel de certains aspects du sujet révélaient une analyse partielle ou trop rapide du sujet. Ainsi, les villes et les problématiques urbaines ont-elles été trop souvent totalement oubliées, alors que la question de l'eau permettait précisément de réfléchir aux spécificités du rural (ce qui implique donc une mise en perspective avec l'urbain) et d'utiliser cet éclairage thématique original pour analyser les relations (d'interdépendances, de pouvoir, de complémentarités...) entre l'urbain et le rural. Un tel sujet imposait également de traiter de la gouvernance de l'eau dans les espaces ruraux : les acteurs (agriculteurs, militants écologistes, collectivités territoriales, État, entreprises, etc.) devaient faire l'objet d'une analyse multiscalaire. Le jury a apprécié les analyses fines et nuancées des jeux d'acteurs qui s'ancraient dans des espaces concrets, donnant ainsi à voir l'émergence et la réalisation de conflits entre ceux qui appréhendent l'eau comme aménité à préserver et ceux qui envisagent l'eau comme ressource productive. En revanche, trop de candidats tendent à essentialiser les acteurs et les jeux d'acteurs, voire à verser dans le manichéisme : l'agriculteur est peu attentif à l'impact environnemental de son activité, le militant toujours au secours d'espaces ruraux en danger, etc. Au-delà, il convient d'être très vigilant face au risque de personnification des espaces : les espaces ruraux « veulent », « cherchent » ; les espaces urbains « n'ont pas conscience ». Les candidats doivent questionner le rôle des acteurs qui produisent les espaces, et ne pas prendre les espaces pour des donnés, et encore moins des donnés de la « nature ».

L'orthographe, enfin, reste un défaut majeur dans un grand nombre de copies, et les fautes sont sévèrement pénalisées notamment lorsqu'elles portent sur un terme simple dans une dissertation de géographie (« hydrolique », « attout », « litoral ») ou sur un toponyme évident (« Rhonne »). Il est donc absolument indispensable que les candidats consacrent au moins une dizaine de minutes à faire une relecture très soignée de leur copie.

Nous souhaitons pour conclure saluer la qualité de la préparation dispensée par les professeurs de CPGE et le sérieux des candidats qui ont souvent su rédiger des copies de haute tenue. Nous espérons que la lecture des différents rapports permettra aux préparateurs et aux candidats de continuer à améliorer le niveau général des compositions.